



No de résolution  
ou annotation

## *Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 11 février 2009 à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents : M. Sylvain Goudreault, conseiller  
M. Yves Legault, conseiller  
M. Richard Paquette, conseiller  
M. Daniel B. Bisson, conseiller

Sont absents : M. François Robillard, conseiller  
M. Olivier Hamel, conseiller

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse, M<sup>e</sup> Sonia Paulus.

Sont aussi présentes : M<sup>me</sup> Sylvie Brunet, greffière  
M. Carl Lavoie, directeur général adjoint

SUR CE :

2009-02-31

### ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,  
et résolu

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

#### MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ordre du jour – Adoption.
2. Procès-verbaux - Séance ordinaire du 14 janvier 2009 et séance extraordinaire du 26 janvier 2009 – Adoption.
3. Listes de comptes à payer en date du 6 février 2009 – Adoption.
4. AVIS DE MOTION
  - 4.1 Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 501 afin de créer la zone R-357 pour permettre l'implantation d'un projet intégré.
5. RÈGLEMENTS
  - 5.1 Second projet de règlement numéro P2-501-131 – Adoption.

Le 11 février 2009



No de résolution  
ou annotation

## *Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

5.2 *Règlement numéro 501-132 – Adoption.*

### 6. *RÉSOLUTIONS*

#### **URBANISME :**

6.1 *Demande de modification au règlement de zonage – Construction Bastien Gratton.*

6.2 *Demande de projet intégré résidentiel – Construction Bastien Gratton.*

6.3 *Demande de modification aux règlements de zonage et de lotissement – Groupe l'Héritage inc.*

6.4 *Demande de modification au règlement de zonage – Groupe l'Héritage inc.*

6.5 *Demande de P.I.I.A. – Propriété située au 2956, chemin d'Oka.*

6.6 *Demande de dérogation mineure – Propriété située au 3035, rue Valérie.*

- a) *consultation*
- b) *décision*

6.7 *Membre du Comité consultatif d'urbanisme – Fin de mandat.*

6.8 *Membre du Comité consultatif d'urbanisme – Renouvellement de mandat.*

6.9 *Développement du secteur nord-ouest – Mandat.*

#### **ADMINISTRATION :**

6.10 *Directeur du Service de l'urbanisme – Démission*

6.11 *Fondation des maladies du cœur – Proclamation « Février mois du cœur ».*

6.12 *Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes – Règlement d'emprunt numéro 2008-01 « A » – Approbation.*

6.13 *Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes – Modification de l'entente.*

6.14 *Approvisionnement en eau potable – Mandat.*

6.15 *Aménagement du centre-ville – Mandat aux évaluateurs.*

6.16 *Aménagement du centre-ville – Mandat aux arpenteurs.*

6.17 *Aménagement du centre-ville – Mandat aux urbanistes.*

*Le 11 février 2009*



No de résolution  
ou annotation

## *Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

- 6.18 *Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités – Demande de subvention – Mandat.*
- 6.19 *Québec-Secours – Mesures d'urgence - Protocole d'entente – Signature.*
- 6.20 *Entente relative à la vente d'une partie du lot 1 463 965 – Autorisation de signature.*
- 6.21 *Tournoi de la mairesse.*
- 6.22 *Union des municipalités du Québec – Assises annuelles.*

### **TRÉSORERIE :**

- 6.23 *GFI Solutions d'affaires inc. – Contrat de dépannage – Renouvellement.*
- 6.24 *Joute de hockey amicale – Modification de la résolution.*

### **SERVICES COMMUNAUTAIRES :**

- 6.25 *Aménagement du parc Green – Mandat.*
- 6.26 *Aménagement du parc municipal – Phase 1 – Mandat.*
- 6.27 *Aménagement au parc municipal – Phase 2 – Mandat.*
- 6.28 *Programme Emplois d'été Canada – Demande de subvention.*
- 6.29 *Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience – Demande de financement.*
- 6.30 *Chemin des Sanctuaires Outaouais / Montréal – Demande d'hébergement.*
- 6.31 *Club de l'Âge d'Or Sainte-Marthe-sur-le-Lac – Aide financière.*
- 6.32 *Cours de natation – Aide financière.*
- 6.33 *Cours de natation – Aide financière.*
- 6.34 *Cours de natation – Aide financière.*
- 6.35 *Cours de patinage – Aide financière.*
- 6.36 *5<sup>e</sup> Groupe scouts et guides du Grand-Moulin – Prêt de salle à titre gratuit.*

### **SERVICES TECHNIQUES :**

- 6.37 *Conventions à intervenir entre le Groupe l'Héritage et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac – Domaine de la Prucheraie – Phases XV, XVI, XVII et XVIII – Signature.*

Le 11 février 2009



No de résolution  
ou annotation

## *Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

- 6.38 Conventions à intervenir entre le Groupe l'Héritage et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac – Projet du Citadin – Phases I et II – Signature.
- 6.39 Conventions à intervenir entre 2438-1758 Québec inc. et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac – Les Boisés du Lac – secteur des Bouleaux – Signature.
- 6.40 Enfouissement des réseaux techniques urbains – Formation.
- 6.41 Dépôt de plans – Collecteur pluvial – Rue de l'Érablière – Autorisation.
- 7. DIVERS
- 8. DÉPÔTS
  - 8.1 Dépôt des statistiques de la bibliothèque pour le mois de janvier 2009.
  - 8.2 Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – janvier 2009.
  - 8.3 Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales – janvier 2009.
  - 8.4 Dépôt du rapport de la directrice générale concernant l'embauche de personnel temporaire.
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-02-32

PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE  
DU 14 JANVIER 2009 ET SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2009 -  
ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2009 ainsi  
que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2009, tels  
que soumis.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 février 2009



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

2009-02-33

LISTES DES COMPTES À PAYER -  
ADOPTION

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*D'adopter les listes des comptes à payer en date du 6 février 2009 :*

- *Registre des chèques émis – fonds d'administration totalisant la somme de 88 115,40 \$.*
- *Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de 175 259,08 \$.*
- *Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la somme de 995 344,78 \$.*

*De plus, que l'assistante-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE NUMÉRO 501 AFIN DE CRÉER  
LA ZONE R-357 POUR PERMETTRE  
L'IMPLANTATION D'UN PROJET INTÉGRÉ

---

*Le conseiller Richard Paquette donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 501 afin de créer la zone R-357 pour permettre l'implantation d'un projet intégré.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

2009-02-34

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO P2-501-131 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 501  
CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS -  
ADOPTION

---

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,  
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,  
et résolu*

*Le 11 février 2009*



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*D'approuver le second projet de règlement numéro P2-501-131, modifiant le règlement de zonage numéro 501, lequel concerne les projets intégrés.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-02-35

**RÈGLEMENT NUMÉRO 501-132 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 501  
CONCERNANT LES CAPTEURS  
ÉNERGÉTIQUES - ADOPTION**

---

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu*

*D'adopter le règlement numéro 501-132, modifiant le règlement de zonage numéro 501, lequel concerne les capteurs énergétiques.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-02-36

**DEMANDE DE MODIFICATION AU  
RÈGLEMENT DE ZONAGE –  
CONSTRUCTION BASTIEN GRATTON**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a déposé une demande de modification au règlement de zonage afin que soit autorisée la réalisation d'un projet intégré comprenant deux (2) bâtiments de six (6) condos sur un lot commun localisé sur le chemin d'Oka;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets intégrés sont autorisés dans l'actuelle zone R-133, mais que certaines normes du zonage doivent être adaptées afin de permettre la réalisation du projet;

**En conséquence :**

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu*

Le 11 février 2009



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*D'accepter la demande de modification au règlement de zonage déposée par Constructions Bastien Gratton – 9125-2452 Québec inc., afin de permettre la réalisation d'un projet intégré situé sur le lot 1 463 489, localisé sur le chemin d'Oka, le tout tel que démontré au plan numéro 08-142 de Martin Carrier; architecte, daté du 24 novembre 2008.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-02-37

**DEMANDE DE PROJET INTÉGRÉ  
RÉSIDENTIEL – CONSTRUCTION BASTIEN  
GRATTON**

---

*CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande de projet intégré résidentiel comprenant deux (2) bâtiments de six (6) condos sur un lot commun localisé sur le chemin d'Oka;*

*CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme sont favorables aux modifications des normes du règlement de zonage nécessaires pour la réalisation du projet intégré résidentiel;*

*CONSIDÉRANT QUE le projet rehaussera les abords du chemin d'Oka;*

*CONSIDÉRANT la qualité architecturale des bâtiments qui y seront implantés;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu*

*D'accepter la demande de projet intégré résidentiel déposée par Constructions Bastien Gratton – 9125-2452 Québec inc. sur le lot 1 463 489, localisé sur le chemin d'Oka, le tout tel que démontré au plan numéro 08-142 de Martin Carrier, architecte, daté du 24 novembre 2008.*

*Que le promoteur devra prévoir, concernant les déchets et le recyclage, suffisamment d'espace pour l'entreposage des conteneurs ainsi que la capacité de ceux-ci et assurer l'efficacité du ramassage sur le site et non au chemin d'Oka.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le 11 février 2009



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

2009-02-38

DEMANDE DE MODIFICATION AUX  
RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE  
LOTISSEMENT – GROUPE L'HÉRITAGE  
INC.

---

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande de modification aux règlements de zonage et de lotissement afin de changer le lotissement des îlots centraux du secteur Terrasse du Citadin, situé de part et d'autre de la rue du Grillon, dans le but d'y construire des maisons unifamiliales en rangée de trois (3) et quatre (4) unités contiguës (type townhouse);

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé à cet effet le plan projet de lotissement numéro 78 400-S-9, de Sansoucy et associés, montrant le re-lotissement proposé;

CONSIDÉRANT QUE le secteur Terrasse du Citadin est planifié pour des maisons unifamiliales jumelées;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,  
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,  
et résolu

De refuser la demande de modification aux règlements de zonage et de lotissement déposée par Groupe l'Héritage inc. concernant le re-lotissement des îlots centraux du secteur Terrasse du Citadin, situé de part et d'autre de la rue du Grillon, dans le but d'y construire des unifamiliales en rangée de trois (3) et quatre (4) unités contiguës (type townhouse), le tout tel que démontré sur le plan projet de lotissement numéro 78 400-S-9, de Sansoucy et associés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-02-39

DEMANDE DE MODIFICATION AU  
RÈGLEMENT DE ZONAGE – GROUPE  
L'HÉRITAGE INC.

---

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande de modification au règlement de zonage afin que soit autorisé un projet intégré résidentiel de quatre (4) bâtiments multifamiliaux de neuf (9) unités et un (1) bâtiment de six (6) unités totalisant quarante-deux (42) unités;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé sur les lots 3 851 925, 3 851 931 et 3 851 932 à l'extrémité est du projet Terrasse du Citadin (rue de la Salamandre);

En conséquence :

Le 11 février 2009



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,  
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,  
et résolu*

*De refuser la demande de modification au règlement de zonage déposée  
par Groupe l'Héritage inc. concernant un projet intégré résidentiel de  
quatre (4) bâtiments multifamiliaux de neuf (9) unités et un (1) bâtiment de  
six (6) unités sur les lots 3 851 925, 3 851 931 et 3 851 932 à l'extrémité  
est du projet Terrasse du Citadin (rue de la Salamandre), tel que démontré  
sur le plan de proposition d'implantation préparée par GA Poirier.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-02-40

**DEMANDE DE P.I.I.A. – PROPRIÉTÉ SITUÉE  
AU 2956, CHEMIN D'OKA**

---

*CONSIDÉRANT QUE le demandeur, Mécanique Richard Vaillancourt  
inc., désire procéder à l'installation de trois (3) enseignes lumineuses sur  
le bâtiment situé au 2956, chemin d'Oka, en complément de sa rénovation;*

*CONSIDÉRANT QUE les objectifs du P.I.I.A. relatifs à l'intégration des  
enseignes sont respectés;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu*

*D'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'installation de trois (3) enseignes  
lumineuses sur le bâtiment, au 2956, chemin d'Oka sur le lot 1 464 209, tel  
que démontré au plan déposé et révisé en date du 15 décembre 2008.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 3035, RUE  
VALÉRIE**

---

a) Consultation

*La mairesse demande si quelqu'un désire se prononcer sur cette demande  
de dérogation mineure.*

Le 11 février 2009



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*Personne ne se prononce sur cette celle-ci.*

b) *Décision*

2009-02-41

*DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 3035, RUE  
VALÉRIE*

---

*CONSIDÉRANT QUE le requérant souhaite construire une résidence implantée avec une marge avant du côté perpendiculaire à la façade à quatre mètres vingt-neuf (4,29 m) au lieu de quatre mètres cinquante (4,50 m);*

*CONSIDÉRANT QUE la réduction de la marge demandée ne cause pas de préjudice aux propriétés adjacentes et ne compromet pas l'alignement des façades sur la rue Valérie;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu*

*D'accepter la demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'une résidence implantée avec une marge avant du côté perpendiculaire à la façade à quatre mètres vingt-neuf (4,29 m) au lieu de quatre mètres cinquante (4,50 m), au 3035, rue Valérie sur le lot 3 559 816.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2009-02-42

*MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME – FIN DE MANDAT*

---

*CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Legault a manifesté son désir de ne pas renouveler son mandat à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu*

*Que les membres du conseil transmettent à monsieur Pierre Legault leurs remerciements pour son implication au sein du Comité consultatif d'urbanisme.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*Le 11 février 2009*



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

2009-02-43

MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME – RENOUELEMENT DE  
MANDAT

---

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu*

*De renouveler le mandat de monsieur Steeve Saulnier, à titre de membre  
du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une période de deux (2) ans  
à compter des présentes, tel que stipulé à l'article 3 du règlement numéro  
330.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-02-44

DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR NORD-  
OUEST - MANDAT

---

*CONSIDÉRANT l'offre de service du « Groupe Gauthier, Biancamano,  
Bolduc » pour l'ajustement du concept de développement du secteur nord-  
ouest afin d'intégrer une voie collectrice à l'autoroute 640;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu*

*D'octroyer un mandat au « Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc » afin  
qu'il réalise les éléments décrits à son offre de service, le tout pour des  
honoraires de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$) plus toutes taxes  
applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-02-45

DIRECTEUR DU SERVICE DE  
L'URBANISME – DÉMISSION

---

*CONSIDÉRANT la réception, en date du 29 janvier 2009, de la lettre de  
démission du directeur du Service de l'urbanisme;*

*En conséquence :*

*Le 11 février 2009*



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,  
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,  
et résolu*

*D'accepter, en date du 29 janvier 2009, la démission de monsieur Yan  
Triponez à titre de directeur du Service de l'urbanisme.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-02-46

**FONDATION DES MALADIES DU CŒUR –  
PROCLAMATION « FÉVRIER MOIS DU  
CŒUR »**

---

*CONSIDÉRANT QUE la Fondation des maladies du cœur du Québec est  
un organisme bénévole de bienfaisance en santé et qu'elle mène la lutte  
vers l'élimination des maladies du cœur et des accidents vasculaires  
cérébraux (AVC) et la réduction de leur impact, en contribuant activement  
à l'avancement de la recherche et sa mise en application, la promotion de  
modes de vie sains et la représentation auprès des instances  
responsables des politiques de santé;*

*CONSIDÉRANT QUE par ses actions, la Fondation des maladies du cœur  
contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos  
concitoyens et concitoyennes et que le soutien apporté lui permet de  
poursuivre sa mission et d'unir ses forces pour mieux prévenir et guérir;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*De proclamer « Février, mois du cœur » et d'encourager les conseillers et  
toute la population marthelacquoise à « Afficher son cœur ».*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-02-47

**RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES  
DE DEUX-MONTAGNES – RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT NUMÉRO 2008-01 « A » -  
APPROBATION**

---

*CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-  
Montagnes souhaite réaliser des travaux d'amélioration aux étangs aérés  
durant l'année 2009;*

*Le 11 février 2009*



No de résolution  
ou annotation

## *Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la Régie a adopté le règlement d'emprunt numéro 2008-01 « A » décrétant une dépense de 363 000 \$;*

*CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit être approuvé par les municipalités membres de la Régie;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu*

*D'approuver le règlement d'emprunt numéro 2008-01 « A », adopté par la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes le 15 décembre 2008 et décrétant une dépense de 363 000 \$ pour la réalisation de travaux de réparation majeure aux étangs aérés.*

*La présente résolution est transmise à la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes aux fins d'approbation du règlement numéro 2008-01 « A » par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES  
DE DEUX-MONTAGNES – MODIFICATION  
DE L'ENTENTE**

---

2009-02-48

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souhaite une révision des débits et charges actuellement utilisés aux fins du calcul des quotes-parts municipales tel qu'édicte par l'entente intermunicipale;*

*CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes a mandaté la firme « Enviroservices inc. » pour procéder à l'analyse des débits et charges des municipalités membres;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu*

*Que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, suivant les résultats de l'étude confiée à « Enviroservices inc. » et acceptée par l'ensemble des municipalités membres de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, s'engage à accepter par résolution une modification de l'entente intermunicipale visant à actualiser les débits et charges réservés.*

Le 11 février 2009



No de résolution  
ou annotation

## *Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac demande à la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes d'appliquer, s'il y a lieu, l'entente modifiée aux fins du calcul des contributions de chaque municipalité au règlement d'emprunt numéro 2008-01 « A ».*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-02-49

**APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE  
– MANDAT**

---

*CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme « Enviram Groupe Conseil » relativement à des services professionnels pour l'élaboration de stratégies de solution pour la concrétisation du projet d'approvisionnement en eau potable;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*D'octroyer un mandat à la firme « Enviram Groupe Conseil » afin qu'elle réalise les éléments décrits à son offre de service jusqu'à la soirée d'information, le tout pour des honoraires professionnels ne dépassant pas douze mille deux cent cinquante dollars (12 250\$) taxes et déboursés inclus.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-02-50

**AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE –  
MANDAT AUX ÉVALUATEURS**

---

*CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme « Raymond, Joyal, Cadieux, Paquette et Associés ltée », évaluateurs agréés, pour l'élaboration d'un rapport préliminaire dans le dossier de l'aménagement du centre-ville;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,  
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,  
et résolu*

Le 11 février 2009



No de résolution  
ou annotation

## *Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*D'octroyer un mandat à la firme « Raymond, Joyal, Cadieux, Paquette et Associés Itée » aux fins de préparer un rapport préliminaire, le tout pour des honoraires n'excédant pas huit milles dollars (8 000 \$) plus toutes taxes applicables.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-02-51

### **AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE – MANDAT AUX ARPENTEURS**

---

*CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme « Labre et Associés », arpenteurs géomètres, concernant les services d'arpentage dans le dossier de l'aménagement du centre-ville;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette, appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault, et résolu*

*D'octroyer un mandat à la firme « Labre et Associés » afin qu'elle produise une description technique montrant les lots affectés par l'aménagement du centre-ville, le tout pour des honoraires de cinq cent vingt-cinq dollars (525 \$) plus toutes taxes applicables.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-02-52

### **AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE – MANDAT AUX URBANISTES**

---

*CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme « Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc » pour la mise en œuvre du concept d'aménagement du centre-ville;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette, appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault, et résolu*

*D'octroyer un mandat à la firme « Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc » afin qu'elle mette en œuvre le concept d'aménagement du centre-ville, le tout pour des honoraires de seize mille cinq cents dollars (16 500 \$), déboursés inclus, plus toutes taxes applicables.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le 11 février 2009



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

2009-02-53

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES  
QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – DEMANDE DE  
SUBVENTION - MANDAT

---

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme « Dessau » aux fins d'assistance pour la préparation d'une demande de subvention au « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités »;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu

D'octroyer un mandat à la firme « Dessau » aux fins d'assister la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac dans la préparation d'une demande de subvention conforme aux exigences du ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, le tout pour des honoraires professionnels de huit mille cinq cents dollars (8 500 \$) plus toutes taxes applicables.

Le conseiller Sylvain Goudreault demande le vote :

Ont voté pour : M. Yves Legault  
M. Richard Paquette

A voté contre : M. Sylvain Goudreault

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2009-02-54

QUÉBEC-SECOURS – MESURES  
D'URGENCE - PROTOCOLE D'ENTENTE -  
SIGNATURE

---

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appliquer des moyens d'interventions rapides, lors d'un sinistre, pour préserver la vie des personnes, leur apporter secours, sauvegarder des biens ou pour atténuer les effets du sinistre;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu

Le 11 février 2009



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le protocole d'entente à intervenir entre Québec-Secours et la municipalité relativement aux mesures d'urgence en cas de sinistre.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-02-55

**ENTENTE RELATIVE À LA VENTE D'UNE  
PARTIE DU LOT 1 463 965 -  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

*CONSIDÉRANT la demande de monsieur Robert Blais aux fins d'acquérir une partie du lot numéro 1 463 965;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer une entente relative à la vente d'une partie du lot numéro 1 463 965, entre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et monsieur Robert Blais, et ce, aux fins de préciser les conditions d'acquisition dudit lot.*

*De plus, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tous actes juridiques pour donner effet à la présente.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-02-56

**TOURNOI DE GOLF DE LA MAIRESSE -  
ÉDITION 2009**

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac organise depuis quelques années le « Tournoi de golf de la mairesse » qui permet de recueillir des fonds pour des activités communautaires;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*D'autoriser la tenue du « Tournoi de golf de la mairesse, édition 2009 », le mercredi 17 juin au Club de golf Deux-Montagnes.*

*Le 11 février 2009*



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*D'autoriser la greffière à signer le contrat à intervenir entre le club de golf et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac afin de confirmer la date et les modalités.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-02-57

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC –  
ASSISES ANNUELLES**

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,  
et résolu*

*D'autoriser les membres du conseil et la directrice générale à assister aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, en mai 2009, à l'hôtel Hilton-Lac Leamy à Gatineau.*

*De plus, que les dépenses encourues soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-02-58

**GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES INC. –  
CONTRAT DE DÉPANNAGE -  
RENOUVELLEMENT**

---

*CONSIDÉRANT l'offre de service de GFI Solution d'Affaires inc., relativement au renouvellement du contrat de dépannage du serveur « Sun Ultra 25 »;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,  
et résolu*

*D'octroyer le renouvellement du contrat de dépannage pour le serveur « Sun Ultra 25 » à GFI Solutions d'Affaires inc. pour un montant de neuf cents dollars (900 \$) plus toutes taxes applicables.*

*D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents pour donner effet à la présente.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Le 11 février 2009*



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

2009-02-59

JOUTE DE HOCKEY AMICALE –  
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION  
NUMÉRO 2009-01-18

---

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2009-01-18 lors de la séance ordinaire du Conseil municipal le 14 janvier 2009;

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu

De modifier la résolution numéro 2009-01-18 en ajoutant :

« laquelle somme provient des profits amassés lors du  
tournoi de golf de la mairesse (fonds communautaire).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

... Le conseiller Daniel B. Bisson prend son siège à 20 h 23.

2009-02-60

AMÉNAGEMENT DU PARC GREEN -  
MANDAT

---

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme « Enviram, Groupe-conseil », en janvier 2009, relativement à des services professionnels en architecture de paysage aux fins d'aménagement du parc Green;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu

D'octroyer un mandat à la firme « Enviram, Groupe-Conseil » aux fins de réalisation des plans concepts d'aménagement du parc Green, le tout pour un montant de quatorze mille dollars (14 000 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 février 2009



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

2009-02-61

AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL –  
PHASE 1 - MANDAT

---

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport met à la disponibilité des villes une subvention pour l'aménagement d'installations sportives et récréatives sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire se prévaloir d'une telle opportunité;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu

D'autoriser la directrice générale de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'octroi d'une subvention pour l'aménagement du parc municipal, phase 1, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-02-62

AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL –  
PHASE 2 - MANDAT

---

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme « Enviram, Groupe-conseil », en janvier 2009, relativement à des services professionnels en architecture de paysage aux fins d'aménagement du parc municipal, phase 2;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu

D'octroyer un mandat à la firme « Enviram, Groupe-Conseil » aux fins de réalisation des plans concepts d'aménagement du parc municipal, phase 2, le tout pour un montant de vingt et un mille dollars (21 000 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 11 février 2009



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

2009-02-63

PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA –  
DEMANDE DE SUBVENTION

---

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu*

*D'autoriser la directrice générale à présenter et signer une demande de  
financement dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada » pour  
l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2009, et ce, pour le Service  
des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et le Service de  
l'Entretien et de l'Aménagement du Territoire.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-02-64

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN  
LOISIR POUR LES PERSONNES AYANT  
UNE DÉFICIENCE - DEMANDE DE  
FINANCEMENT

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé le conseiller Richard Paquette,  
et résolu*

*D'autoriser la directrice générale de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à  
formuler une demande de financement dans le cadre du « Programme  
d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience  
2009-2010 ».*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-02-65

CHEMIN DES SANCTUAIRES OUTAOUAIS -  
MONTRÉAL - DEMANDE D'HÉBERGEMENT

---

*CONSIDÉRANT la demande d'hébergement reçue relativement à la  
marche du « Chemin des Sanctuaires » Outaouais - Montréal;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu*

Le 11 février 2009



No de résolution  
ou annotation

## *Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*D'autoriser le prêt d'un local à la Maison des citoyens pour l'hébergement des pèlerins qui traverseront la municipalité entre le 3 et le 27 juin 2009, lors de la marche du « Chemin des Sanctuaires ».*

*D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents requis pour donner effet à la présente.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-02-66

**CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC – AIDE FINANCIÈRE**

---

*CONSIDÉRANT la demande de madame Madeleine Racicot, présidente du Club de l'Âge d'Or de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;*

*CONSIDÉRANT les recommandations de la responsable des loisirs;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault, appuyé par le conseiller Richard Paquette, et résolu*

*D'autoriser le versement d'un montant de mille dollars (1 000 \$) à l'organisme « Club de l'Âge d'Or de Sainte-Marthe-sur-le-Lac » à titre d'aide financière pour l'année 2009.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-02-67

**COURS DE NATATION - AIDE FINANCIÈRE**

---

*CONSIDÉRANT la demande de madame Anne-Marie Joncas;*

*CONSIDÉRANT les recommandations de la responsable des loisirs;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault, appuyé par le conseiller Richard Paquette, et résolu*

*D'accorder une aide financière à madame Anne-Marie Joncas à titre de compensation, pour le paiement d'une partie des frais supplémentaires défrayés pour l'inscription d'Édouard Brochu aux cours de natation Sauveteur National et Premiers Soins général offerts par le CEGEP Lionel-Groulx à Sainte-Thérèse, le tout pour un montant total de quatre-vingt-sept dollars et cinquante cents (87,50 \$).*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le 11 février 2009



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

2009-02-68

COURS DE NATATION - AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de madame Nadia Lanteigne;

CONSIDÉRANT les recommandations de la responsable des loisirs;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu

D'accorder une aide financière à madame Nadia Lanteigne à titre de compensation, pour le paiement d'une partie des frais supplémentaires défrayés pour l'inscription de David St-Arnaud au cours de natation offert par Gymn-eau Laval, le tout pour un montant total de soixante et onze dollars et soixante-quinze cents (71,75 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-02-69

COURS DE NATATION - AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de madame Caroline Langlois;

CONSIDÉRANT les recommandations de la responsable des loisirs;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Richard Paquette,  
et résolu

D'accorder une aide financière à madame Caroline Langlois, à titre de compensation, pour le paiement d'une partie des frais supplémentaires défrayés pour les inscriptions de Jessy et Naomie Tremblay au cours de natation offert par la Ville de Saint-Eustache, le tout pour un montant total de cinquante-trois dollars et vingt cents (53,20 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-02-70

COURS DE PATINAGE ARTISTIQUE - AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de madame Nancy Hamel;

Le 11 février 2009



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

CONSIDÉRANT les recommandations de la responsable des loisirs;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,  
et résolu

D'accorder une aide financière à madame Nancy Hamel à titre de compensation, pour le paiement d'une partie des frais supplémentaires défrayés pour l'inscription d'Allyssen et de Jennyssen Pruneau au cours de patinage artistique offert par « Le CPA de Saint-Eustache », le tout pour un montant total de cent dix-neuf dollars (119,00 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-02-71

5<sup>E</sup> GROUPE SCOUTS ET GUIDES DU  
GRAND-MOULIN - PRÊT DE SALLE

---

CONSIDÉRANT la demande présentée par la vice-présidente du 5<sup>e</sup> Groupe Scouts et Guides du Grand-Moulin pour l'obtention de salle à titre gratuit pour la tenue d'une levée de fonds;

CONSIDÉRANT les recommandations de la responsable des loisirs;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu

D'autoriser le prêt des deux (2) salles du centre communautaire à titre gratuit, le 4 avril 2009, et ce, pour la tenue d'une levée de fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-02-72

CONVENTIONS À INTERVENIR ENTRE LE  
GROUPE L'HÉRITAGE ET LA VILLE DE  
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC - DOMAINE  
DE LA PRUCHERAIE - PHASES XV, XVI,  
XVII ET XVIII

---

Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu

Le 11 février 2009



No de résolution  
ou annotation

## *Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*D'accepter les ententes à intervenir entre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et le « Groupe l'Héritage inc. » concernant le projet de développement « Domaine de la Prucheraie », pour chacune des phases XV à XVIII inclusivement, le tout conformément à l'annexe "B" du règlement numéro 376 (Règlement déterminant les garanties devant être fournies par toute personne requérant les services municipaux d'aqueduc, d'égout, de fondations de rue, d'asphalte et d'éclairage, en vue de la réalisation de nouvelles constructions) ainsi que son amendement (Règlement 376-1).*

*D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-02-73

**CONVENTIONS À INTERVENIR ENTRE LE GROUPE L'HÉRITAGE ET LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC – PROJET DU CITADIN - PHASES I ET II**

---

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu*

*D'accepter les ententes à intervenir entre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et le « Groupe l'Héritage inc. » concernant le projet de développement « Projet du Citadin », pour chacune des phases I à II, le tout conformément à l'annexe "B" du règlement numéro 376 (Règlement déterminant les garanties devant être fournies par toute personne requérant les services municipaux d'aqueduc, d'égout, de fondations de rue, d'asphalte et d'éclairage, en vue de la réalisation de nouvelles constructions) ainsi que son amendement (Règlement 376-1).*

*D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-02-74

**CONVENTIONS À INTERVENIR ENTRE LA COMPAGNIE 2438-1758 QUÉBEC INC. ET LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC – LES BOISÉS DU LAC – SECTEUR DES BOULEAUX - PHASES VI À VII**

---

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette  
appuyé par le conseiller Yves Legault  
et résolu*

**Le 11 février 2009**



No de résolution  
ou annotation

## *Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*D'accepter les ententes à intervenir entre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et la compagnie « 2438-1758 Québec inc. » concernant le projet de développement « Les Boisés du Lac – Secteur des Bouleaux », pour chacune des phases VI à VII, le tout conformément à l'annexe "B" du règlement numéro 376 (Règlement déterminant les garanties devant être fournies par toute personne requérant les services municipaux d'aqueduc, d'égout, de fondations de rue, d'asphalte et d'éclairage, en vue de la réalisation de nouvelles constructions) ainsi que son amendement (Règlement 376-1).*

*D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-02-75

### **ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS - FORMATION**

---

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu*

*D'autoriser madame Claudie Lachance, ingénieure, à assister à une formation sur l'enfouissement des réseaux techniques urbains, à Laval, le 26 mars 2009, le tout pour un montant de trois cent quinze dollars (315 \$) plus toutes taxes applicables.*

*De plus, que les dépenses encourues lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-02-76

### **DÉPÔT DE PLAN – COLLECTEUR PLUVIAL – RUE DE L'ÉRABLIÈRE - AUTORISATION**

---

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu*

*Que le conseil autorise la firme « BSA Groupe Conseil » à déposer le plan portant le numéro suivant :*

- *projet 15-08-43, feuille no SM-01, datée de septembre 2008*

*lequel concerne l'installation d'une conduite d'égout pluvial de 1800 mm de diamètre sur la rue de l'Érablière.*

**Le 11 février 2009**



No de résolution  
ou annotation

## *Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

*De confirmer que ce projet est en tout point conforme à la réglementation de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

*De confirmer que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ne s'objectera pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.*

*Que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'engage à transmettre au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité à l'autorisation accordée.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **DIVERS**

### **DÉPÔT**

*Dépôt des statistiques de la bibliothèque pour le mois de janvier 2009.*

*Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – janvier 2009.*

*Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales – janvier 2009.*

*Dépôt du rapport de la directrice générale concernant l'embauche de personnel temporaire.*

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

*Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.*

*La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.*

Le 11 février 2009



No de résolution  
ou annotation

*Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac*

2009-02-77

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudréault,  
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,  
et résolu*

*De lever la séance à 20 h 47.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
**MAIRESSE**

\_\_\_\_\_  
**GREFFIÈRE**

*Le 11 février 2009*